

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation : le 22 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le 1er juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Josette MUSSET, Françoise MAIRESSE, Eric DEJEAN-SERVIÈRES, Paul DOITEAU-LEVÉE, , Lydie FAURE, Corinne GUILLON, , Patrick POTTIER, Olivier POULAIN.

Étaient absents : Benoît PALLEE (pouvoir à Josette MUSSET).
Catherine FAUCHE (pouvoir à Patrick POTTIER)
Véronique BONNAUDET

Secrétaire de séance : Françoise MAIRESSE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 3 juin 2022
- Point urbanisme
- Nouvelle convention Présence Verte
- Convention de refacturation pour l'aide de destruction des nids de frelons asiatiques.
- Questions diverses et informations

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS DU 3 JUIN 2022 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 juin 2022 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

POINT URBANISME :

Dossier BRUSTOLIN : Suite à la dernière demande de régularisation de Mr DUBOIS et Mme BRUSTOLIN de leur permis de construire, la DDTM a envoyé copie d'un mail informatif de la préfecture concernant l'aménagement de la loi sur la défense incendie qui nous permet d'accepter leur dossier tel qu'il est présenté.

Ceci étant, le dossier est toujours au tribunal qui peut décider le refus du dossier et la démolition des constructions.

Les demandes de régularisation de Mr VAN LANDUYT au 14 rue du Bois Fleuret aux QUATRE HOUX, en vue de la vente de sa propriété sont refusées par la DDTM faute de défense incendie.

Le CU en vu de la vente d'un terrain sur le Hamel à Monsieur Olivier POULAIN, est refusé faute de défense incendie.

Didier LAVRIL prétend avoir acheté un terrain chemin de l'orée et du Bois au nom de sa fille Tiffany LAVRIL mais il semble que seul le compromis ait été signé.

Il n'y a pas de CU à la mairie mais ce n'est pas obligatoire pour ce type de terrain.

Depuis deux mois, il demande aux ouvriers de la voirie INTERCOM de vider leurs camions de déchets dans le trou de ce terrain. Or la semaine dernière, ce sont des déchets bitumineux qui ont été déversés.

Au vu de la pollution que cela peut représenter, Madame Le Maire, a contacté la préfecture, puis la DDTM, mais c'est la DREAL qui se charge de ce genre de dossier. Madame Le Maire doit les contacter lundi prochain.

Concernant l'achat de ce terrain par Didier LAVRIL, Lydie FAURE évoque le délit d'initié, ayant eu cette information lorsqu'il était maire. Lydie FAURE précise qu'elle et les propriétaires de la parcelle mitoyenne au terrain en question auraient été intéressés pour l'acquérir, mais hélas n'ont pas été informés de la vente.

NOUVELLE CONVENTION PRESENCE VERTE :

Madame Le Maire et Françoise MAIRESSE ont reçu à la mairie la chargée de développement commercial Julie COUPEL et son responsable Frantz KURT. Ils ont présenté leurs offres.

Deux contrats possibles :

ACTIV'ZEN à 21,90€ TTC - 19,90€ si convention signée avec la mairie. (au lieu de 24€ en prise tél et 28€ en carte SIM)

ACTIV'MOBIL à 24,90€ TTC

Les frais d'installation sont de 45€ TTC.

Les tarifs d'abonnement ayant baissé depuis début janvier 2022, Madame Le Maire leur a demandé de revoir la facturation des deux abonnés actuels.

Madame Le Maire propose au conseil de porter notre participation mensuelle par abonné à 12€ au lieu de 16€ (reste à payer par l'abonné 7,90€ ou 12,90€, au lieu de 8€ ou 12€) et propose de participer aux frais d'installation à hauteur de 20€.

La proposition de Madame Le Maire est approuvée par l'ensemble des conseillers présents.

Une réunion d'information va être organisée à la rentrée de septembre.

CONVENTION DE REFACTURATION POUR L'AIDE DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES :

INTERCOM a décidé d'octroyer une aide spécifique pour les particuliers à hauteur de 30% du coût de destruction d'un nid de frelons asiatiques (dans la limite de 100€ d'aide sur l'année).

Madame Le Maire propose que la commune participe aussi à hauteur de 30%.

En signant une convention avec INTERCOM, nous devons verser aux particuliers le montant cumulé de l'aide de la commune et de celle de l'INTERCOM, et nous faire rembourser ensuite par INTERCOM la part qui lui revient.

L'ensemble des conseillers présents accepte la participation de la commune et la signature de la convention avec INTERCOM.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Madame Le Maire informe le conseil qu'INTERCOM nous accorde le fond de concours pour notre projet de réfection de l'accès à la mairie et du parking de la salle des fêtes.

Madame Le Maire évoque le repas communal. Le maintenons nous ? Si oui il faudrait décider d'une date et de l'organisation. Le conseil décide de le maintenir. La date du 24 septembre est retenue. Madame Le Maire se propose de chercher un traiteur disponible pour cette date.

Il faudra faire un courrier d'information aux habitants de la commune si possible avant le 15 juillet.

Madame le Maire informe le conseil que nous avons une proposition par orange pour installer la fibre à la mairie à 53€ par mois au lieu de 50€ actuellement.

La commune de Renneville a offert à chaque foyer un bon carburant de 50€. Madame Le Maire pense que c'est un très beau geste envers ses administrés et propose de faire la même chose au Noyer en Ouche en précisant que le montant reste à déterminer.

La majorité du conseil n'approuve pas cette proposition. L'idée est donc abandonnée.

Devant le nombre de propriétaires qui ne taillent pas, ou pas suffisamment leur haie Madame Le Maire propose de reprendre l'idée de Catherine FAUCHE, à savoir de créer une commission spéciale pour éviter que les référents se mettent en porte-à-faux avec leurs voisins.

Il est décidé que chaque référent relève sur sa zone les propriétés dont les haies doivent être taillées et nous en reparlerons au prochain conseil.

Madame Le Maire rappelle qu'il est interdit de faire du feu et que cette règle doit être respectée par tous. Elle informe le conseil qu'en cas de feu, elle demandera à la gendarmerie de venir constater et de verbaliser. L'amende est de 450€. En cas de récidive, il y aura un signalement au procureur. (informations prises auprès de la préfecture).

Concernant le bruit, Madame Le Maire rappelle que c'est permis entre 8H et 20H les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi. De 9H à 12H et de 15H à 19H le samedi, et entre 10H à 12H le dimanche. Tout manquement à cette règle, et si il y a plainte d'un habitant, la gendarmerie sera appelée pour constat et verbalisation de la même façon que pour le feu. Madame Le Maire rappelle que cette règle est là pour préserver le calme dont chaque habitant a droit. La bonne entente entre voisins passe par le respect des uns et des autres.

L'assainissement du logement communal sera refait la semaine du 15 août.

Pour la réfection de l'escalier de la salle des fêtes c'est compliqué. Le maçon qui nous a fait un devis ne donne plus de nouvelle. Un autre est venu mercredi. Il propose un revêtement en carrelage avec nez de marche anti-dérapant. Nous attendons son devis. Une autre entreprise vient mardi prochain.

Françoise MAIRESSE informe le conseil que l'if à côté de l'église est en train de détruire le mur. Madame Le Maire va voir avec l'entreprise de maçonnerie s'il y a possibilité d'enlever la partie du mur abîmé afin de laisser passer les racines de l'if.

Françoise MAIRESSE demande quand vont commencer les travaux des toilettes handicapés de la salle des fêtes. Madame Le Maire, confirme que le devis a été signé et qu'elle n'a pas de nouvelle depuis. Elle va relancer l'entreprise.

Françoise MAIRESSE demande quand seront posés les panneaux des hameaux. Madame Le Maire va relancer le responsable voirie d'INTERCOM.

Françoise MAIRESSE interroge Madame Le Maire sur le site informatique. C'est le formateur qui a assuré les cours d'informatique à la mairie qui s'est proposé de nous le faire gratuitement. Madame Le Maire doit lui envoyer un site modèle et quelques photos du Noyer en Ouche.

Corinne GUILLON a constaté le tas de terre et cailloux qu'INTERCOM a déverser en bas du chemin de la risle avant la passerelle de GRAMMONT. INTERCOM doit revenir l'étaler et le tasser pour rendre le passage praticable.

La séance est levée à 20h20

Josette MUSSET
Le Maire,

